

Image not found or type unknown



conseil pour constat amiable

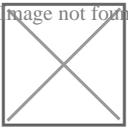
Par **Astra**, le **01/12/2009** à **19:58**

Bonjour,

Une automobiliste a percuté ma voiture ce midi, j'aimerais avoir vos conseils pour remplir le constat.

Je m'apprêtais à prendre un stationnement, sur la gauche donc de l'autre côté de la voie, je roulais donc doucement pour tourner, il n'y avait personne quand je m'apprêtais à tourner. L'autre conducteur, pressé car en retard, a déboulé à toute vitesse derrière moi. Comme il ne faisait pas attention, il n'a pas vu mon clignotant et n'a pas ralenti à temps : il a paniqué et perdu complètement le contrôle de son véhicule en pilant et donnant un coup de volant, et m'a finalement percuté alors que j'avais déjà quitté la voie de circulation pour m'engager sur le bateau. je met le schéma ci-dessous pour que vous puissiez voir les positions au moment exact du choc.

Image not found or type unknown



L'assureur me conseille cependant de ne pas noter que j'avais déjà engagé mon tournant à gauche, et simplement faire cocher à l'autre véhicule "heurtaient l'arrière de l'autre véhicule qui roulait ds le même sens" pour ne pas risquer de prendre les torts partagés alors que j'avais pris toutes les précautions nécessaires pour faire ma manoeuvre.

Je crains qu'en réalisant cette déclaration et en modifiant le schéma de manière à ce que les 2 voitures soient sur la même file, les expertises montrent que les chocs ne peuvent avoir été causés tels que.

D'autre part, je veux être sûre que l'expert contrôle les organes arrières de direction : je transporte un nourrisson dans la voiture (dieu merci bébé n'était pas là au moment du choc !!) et je veux que ma voiture soit parfaitement fiable.

Que me conseillez-vous de remplir ? comment rédigeriez-vous les circonstances et observations ? Comment feriez-vous le schéma ???

Merci infiniment de vos conseils !

Par **razor2**, le **02/12/2009** à **09:53**

Bonjour, je vous conseille de remplir la vérité. De toute façon, il est probable que l'autre conducteur ne vous laisse pas mettre n'importe quoi. Donc vous devriez dire que vous tourniez à gauche et que lui vous a percuté par l'arrière. Pour moi, même en disant la vérité, vous n'avez aucun tort puisqu'il vous percute à l'arrière.

Par **Astra**, le **02/12/2009** à **18:30**

Merci de votre réponse.

C'est effectivement ce qu'il me semble, et ce que j'ai fait. Je suppose aussi que les torts seront pour lui, et que la conseillère que j'ai eu en ligne s'est trompé en me disant que les torts seraient partagés, en tout cas je l'espère !!!

Par **Chris33**, le **15/12/2009** à **12:07**

Juste une information : l'expert ne détermine pas les responsabilités, mais uniquement l'évaluation des dommages matériels.